



Service de l'accès et de la protection de l'information

600, rue Fullum, UO 3210
Montréal (Québec) H2K 3L6

Notre référence : 2402 089

Le 1^{er} mars 2024

OBJET : Votre demande en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (c. A-2.1)

Madame,

Nous avons effectué l'étude de votre demande, reçue le 5 février 2024, visant à obtenir des informations relatives aux interventions liées à la santé mentale. Plus précisément, vous désirez obtenir les renseignements suivants pour la MRC de Sept-Rivières :

1. Le nombre d'interventions et d'appels en lien avec la santé mentale en fonction du type d'intervention, du genre de l'individu en détresse et de la durée de l'intervention;
2. Le nombre de policiers en service de jour pour le poste de la MRC de Sept-Rivières;
3. Le nombre de policiers en service le soir pour le poste de la MRC de Sept-Rivières.

En ce qui concerne le point 1, nous vous transmettons les données que nos systèmes nous permettent d'extraire pour la MRC de Sept-Rivières. Vous trouverez ci-dessous un tableau faisant état du nombre de personnes visées par l'ouverture d'une carte d'appel pour des raisons de santé mentale, ventilé par genre et par type d'appel, ainsi qu'un tableau faisant état du nombre de personnes auprès desquelles la Sûreté du Québec est intervenue pour des raisons de santé mentale, ventilé par genre et par type d'intervention.

Cependant, en ce qui concerne la durée des interventions, nous ne pouvons pas vous fournir les renseignements demandés, car nos systèmes d'information ne permettent pas d'extraire ces données. Afin de produire un tel document, un exercice manuel de compilation serait nécessaire, et ce, au sens de l'article 15 de la *Loi sur l'accès*. Or, la loi n'impose aucune obligation à un organisme de faire un tel exercice pour répondre à une demande d'accès. Par conséquent, la Sûreté du Québec ne détient pas de document sous la forme demandée (article 1 de la *Loi sur l'accès*).

**NOMBRE DE PERSONNES VISÉES PAR L'OUVERTURE D'UNE CARTE D'APPEL
POUR DES RAISONS DE SANTÉ MENTALE,
VENTILÉ PAR GENRE ET PAR TYPE D'APPEL POUR LA MRC DE SEPT-RIVIÈRES**

TYPE D'APPEL PAR GENRE	ANNÉES			
	2021	2022	2023	2024*
Femmes	190	178	200	32
Mort suspecte (incluant suicide)	13	11	15	4
Personne en crise	149	135	161	20
Tentative de suicide	28	32	24	8
Hommes	222	280	369	45
Mort suspecte (incluant suicide)	34	34	43	6
Personne en crise	177	231	304	34
Tentative de suicide	11	15	22	5
Genre non spécifié	15	17	14	1
Mort suspecte (incluant suicide)	0	0	1	0
Personne en crise	13	15	13	1
Tentative de suicide	2	2	0	0

Source: Direction de la gouvernance et de l'innovation technologique, Sûreté du Québec

Mise à jour: 2024-02-14

*Veuillez noter que les données pour l'année 2024 couvrent uniquement la période du 2024-01-01 au 2024-02-14.

**NOMBRE DE PERSONNES AUPRÈS DESQUELLES LA SÛRETÉ DU QUÉBEC EST INTERVENUE
POUR DES RAISONS DE SANTÉ MENTALE,
VENTILÉ PAR GENRE ET PAR TYPE D'INTERVENTION POUR LA MRC DE SEPT-RIVIÈRES**

TYPE D'INTERVENTION PAR GENRE	ANNÉES			
	2021	2022	2023	2024*
Femmes	187	184	203	32
État mental perturbé	159	151	174	26
Tentative de suicide	28	32	28	6
Suicide	0	1	1	0
Hommes	181	271	279	31
État mental perturbé	161	255	259	26
Tentative de suicide	15	13	15	4
Suicide	5	3	5	1
Genre non spécifié	0	0	0	1
État mental perturbé	0	0	0	1

Source: Direction de la gouvernance et de l'innovation technologique, Sûreté du Québec

Mise à jour: 2024-02-14

*Veuillez noter que les données pour l'année 2024 couvrent uniquement la période du 2024-01-01 au 2024-02-14.

Finalement, en ce qui concerne les points 2 et 3, nous devons refuser de donner communication du détail des effectifs policiers de la Sûreté du Québec puisqu'une telle divulgation aurait pour effet de réduire l'efficacité d'un programme, d'un plan d'action ou d'un dispositif de sécurité destiné à la protection d'une personne (articles 28(3) et 29 de la *Loi sur l'accès*).

Si vous avez besoin d'assistance pour comprendre la présente décision, nous vous invitons à contacter la soussignée en écrivant à l'adresse du Service de l'accès et de la protection de l'information : accesdocuments@surete.qc.ca.

Vous trouverez, ci-joint, les articles de lois mentionnés et l'avis relatif au recours en révision prévu à la section III du chapitre IV de la *Loi sur l'accès*.

Veillez agréer, Madame, nos salutations distinguées.

ORIGINAL SIGNÉ

Julie Renaud
Responsable de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels